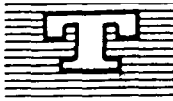


NATIONS UNIES

LIBRARY

FFR 2 1977



CONSEIL  
DE TUTELLE



SECTION

Distr.  
GENERALE  
T/PET.10/109  
25 janvier 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE MM. TOSIWO NAKAYAMA, PRESIDENT DU SENAT,  
ET BETHWEL HENRY, PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES  
DU CONGRES DE LA MICRONESIE, CONCERNANT LE TERRITOIRE  
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement  
intérieur du Conseil de tutelle)

CONGRES DE LA MICRONESIE

Capitol Hill Saïpan Iles Mariannes 96950

Le 27 décembre 1976

Monsieur James Murray  
Président du Conseil de tutelle  
de l'Organisation des  
Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

Nous tenons à saisir cette occasion pour appeler votre attention sur une  
question grave qui est de la plus haute importance pour le peuple micronésien.

Cette question grave concerne ce que nous estimons être une violation de  
l'esprit et de la lettre de l'Accord de tutelle 1/ en vertu duquel les Etats-Unis  
d'Amérique sont désignés comme Autorité chargée de l'administration du peuple de  
la Micronésie.

Nous nous référons plus précisément aux récentes révélations selon lesquelles  
la Central Intelligence Agency (CIA) des Etats-Unis a utilisé des appareils  
d'écoute électronique pour surveiller les habitants du Territoire pendant les  
négociations relatives à notre statut politique futur. A ce propos, vous trouverez  
trois documents joints à la présente lettre : a) un article paru dans le numéro  
du Washington Post du 12 décembre 1976; b) notre déclaration commune du  
14 décembre 1976; et c) la réponse de l'ambassadeur Philip W. Manhard au nom du  
président Gerald Ford, en date du 18 décembre 1976.

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique  
(Publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).

77-01898

/...

Nous reconnaissons qu'en vertu de l'article 5 de l'Accord de tutelle, le Gouvernement des Etats-Unis jouit de certains droits liés au maintien de la paix et de la sécurité, mais nous sommes convaincus que ces droits ne peuvent être exercés aux dépens de l'obligation qui incombe à l'Autorité chargée de l'administration de promouvoir le progrès politique des habitants de la Micronésie, telle qu'elle est énoncée au paragraphe 1 de l'article 6. L'article 7 ne signifie pas à notre sens que l'Autorité chargée de l'administration soit autorisée à surveiller clandestinement les citoyens micronésiens à l'aide d'appareils électroniques ou autres, pour affaiblir la position de la Micronésie dans les négociations ou faire naître la discorde dans le Territoire.

Nous n'ignorons pas que les membres du septième Congrès de la Micronésie, qui se réunira le 10 janvier 1977, souhaiteront peut-être examiner cette question d'une manière appropriée mais, étant donné les responsabilités propres à nos fonctions, nous estimons qu'il est de notre devoir de porter la question à votre attention.

Nous savons très bien qu'au moment où s'ouvrira la quarante-quatrième session du Conseil, un nouveau gouvernement sera en place à Washington et nous exprimons l'espoir que ce gouvernement renoncera aux opérations de surveillance électronique dans le cadre des négociations qui portent sur notre statut politique futur, sur le droit de la mer ou sur toute autre question.

Nous voudrions donc demander :

1. Qu'en votre qualité de Président du Conseil, vous sollicitiez en notre nom un avis du Service juridique de l'ONU quant aux incidences juridiques de la surveillance électronique que l'Autorité chargée de l'administration exerce sur des Micronésiens et quant à la question de savoir si, en fait, l'Autorité chargée de l'administration a violé les dispositions de l'Accord de tutelle;
2. Que le Conseil soit disposé à examiner cette question pendant sa quarante-quatrième session et à prendre position sur les activités de surveillance passées;
3. Que le Conseil demande à l'Autorité chargée de l'administration de lui faire une déclaration pendant sa quarante-quatrième session concernant sa position sur la question de la surveillance des Micronésiens à l'avenir.

En conclusion, nous demandons que des exemplaires de la présente lettre et des documents qui y sont joints soient considérés comme des communications adressées au Conseil et distribués à ses membres aux fins d'information, conformément aux articles pertinents du règlement intérieur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Le Président du Sénat du Congrès de la Micronésie,

(Signé) Tosiwo NAKAYAMA

Le Président de la Chambre des députés du Congrès  
de la Micronésie,

(Signé) Bethwel HENRY

Pièce jointe No 1Article publié dans le Washington Post du 12 décembre 1976

## LA CIA A L'ECOUTE DES NEGOCIATIONS SUR LA MICRONESIE

Le Département d'Etat condamne le procédé et élève une protestationpar Bob Woodward, journaliste du Washington Post

Selon des sources dignes de foi, la Central Intelligence Agency s'est servi régulièrement de procédés d'espionnage électroniques pour surveiller des représentants de la dernière colonie des Etats-Unis - le groupe des îles du Pacifique appelé Micronésie.

Ces appareils de surveillance électronique sont utilisés depuis quatre ans pour obtenir des renseignements sur la position de la Micronésie dans les négociations qui se sont ouvertes avec les Etats-Unis au sujet du statut futur et peut-être de l'indépendance de ce groupe d'îles stratégiquement situé qui comprend les îles Mariannes, les îles Carolines et les îles Marshall.

En vertu d'un régime de tutelle établi par les Nations Unies après la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis, en tant qu'Autorité chargée de l'administration de la colonie, gouvernent les îles tout en ayant pris l'engagement formel d'encourager leur autonomie et leur indépendance à l'avenir.

La CIA et le Département d'Etat se livrent actuellement en sous-main à une lutte acharnée, qui porte sur le problème délicat de la légalité et de l'acceptabilité des activités de surveillance de la CIA, bien que celles-ci soient relativement restreintes et se limitent à une ou deux écoutes téléphoniques et à un ou deux appareils d'écoute en Micronésie.

Le président Ford a été mis au courant il y a plusieurs mois de la surveillance et du différend. Il n'a pas résolu le problème mais en a saisi l'Attorney General, Edward H. Levi, pour obtenir un avis juridique.

Le Ministère de la Justice a reconnu hier que l'Attorney General examinait une question concernant la Micronésie à la demande du Président mais il a précisé que la question faisait intervenir le principe du secret professionnel et qu'il n'y aurait pas de déclaration officielle. La Maison Blanche a été invitée à faire une déclaration vendredi mais n'avait toujours rien dit dans la soirée d'hier. Aucun porte-parole n'a pu être joint à la CIA ou au Département d'Etat.

D'après des renseignements émanant du Ministère de la Justice, il semble que Levi léguera cette question délicate au successeur que lui choisira l'administration Carter bien que le Ministère de la Justice ait déjà effectué d'importantes recherches juridiques sur ce sujet.

L'été dernier, le Département d'Etat a élevé une protestation auprès de la Maison Blanche en alléguant du caractère improprie des activités de surveillance, notamment parce que les négociations en cours entre les Etats-Unis et la Micronésie visent, en fait, à accorder la citoyenneté des Etats-Unis aux Micronésiens.

Les statuts de la CIA interdisent à cette dernière de placer sous surveillance les citoyens des Etats-Unis. La CIA prétend que les Micronésiens ont encore le statut d'étrangers et que son rôle est précisément de recueillir des renseignements à l'étranger.

Toujours selon ces mêmes sources, il semble que la CIA souhaite continuer ses activités de surveillance pendant les prochaines négociations.

Selon les renseignements communiqués, les négociateurs des Etats-Unis ont reçu régulièrement des rapports de la CIA sur la position micronésienne mais ignoraient apparemment que les renseignements avaient été obtenus grâce à des appareils de surveillance électronique. Il s'agit là d'un procédé couramment utilisé pour donner aux négociateurs la possibilité d'opposer certains démentis.

Ces mêmes sources ont indiqué que la surveillance exercée par la CIA, si elle était rendue publique, causerait un véritable tollé aux Nations Unies où les Etats-Unis ont déjà été condamnés pour la lenteur avec laquelle ils abandonnaient leur tutelle.

Sur les 11 territoires placés sous régime de tutelle par l'Organisation des Nations Unies après la seconde guerre mondiale, la Micronésie est le seul auquel l'Autorité chargée de l'administration n'ait pas encore accordé l'indépendance.

Les faits indiquent clairement que les Etats-Unis ne sont pas disposés à renoncer au contrôle qu'ils exercent sur les îles.

Certaines sources du Ministère de la Justice ont déploré que le président Ford n'ait pas, par principe, ordonné qu'il soit mis fin aux opérations d'écoute électronique.

"C'est une honte" a dit l'une d'elles. "N'envisager cette question que sous l'angle étroit du problème juridique revient à méconnaître le côté 'affreux américain' qu'elle évoque... Il y a près de trente ans que nous avons été chargés d'exercer une tutelle paternelle sur les îles ... c'est comme si nous branchions le téléphone de nos enfants sur une table d'écoute."

Deux sources du Ministère de la Justice ont clairement fait savoir qu'elles étaient disposées à discuter le problème car elles étaient hostiles aux activités de surveillance pour des raisons morales.

Une autre source gouvernementale, toutefois, a précisé que la question avait des incidences plus vastes et faisait intervenir le rôle de la CIA dans le sillage des deux années d'enquête dont les services de renseignements avaient fait l'objet.

Elle a ajouté qu'après la défaite qu'elle venait d'essayer, la CIA s'efforcerait de préserver partout ses méthodes de renseignements traditionnelles : "Elle ne se laissera pas davantage rogner les ailes."

De plus, certains stratèges de haut niveau estiment que la Micronésie a une importance militaire potentielle pendant la période postérieure au Viet Nam, justifiant ainsi les activités de la CIA si celles-ci permettent aux Etats-Unis de conserver le contrôle des îles.

Si les forces armées des Etats-Unis étaient forcées de quitter le Japon, la Corée du Sud ou les Philippines, les îles de la Micronésie pourraient devenir le poste de défense le plus avancé des Etats-Unis sur le front occidental.

A l'heure actuelle, la seule base militaire des Etats-Unis en Micronésie est une zone d'essai de missiles située près de l'atoll Kwajelein. Le Pentagone envisage de construire deux autres bases.

La Micronésie a une population d'environ 110 000 habitants répartis sur une superficie totale de près de 1 800 kilomètres carrés, soit les deux tiers de Rhode Island.

Toutefois, les îles sont disséminées sur une superficie d'environ 7,7 millions de kilomètres carrés, ce qui équivaut à la superficie des Etats-Unis.

C'est en fait un haut commissaire des Etats-Unis qui gouverne les îles, bien que la population élise un congrès qui décide de l'allocation d'une partie des 80 millions de dollars qui représentent l'aide annuelle des Etats-Unis.

Depuis les négociations du printemps dernier, les Micronésiens ont durci leur position et demandent maintenant l'indépendance totale plus rapidement, tandis que les Etats-Unis s'efforcent de mettre fin à la tutelle de manière plus progressive. Dans le cadre d'un arrangement appelé "libre association", les Etats-Unis continueraient d'être responsables des questions liées aux affaires étrangères et à la défense pendant au moins une quinzaine d'années.

Selon les sources déjà citées, les plus récentes opérations de surveillance de la CIA ont eu lieu en mai et juin 1976 au cours des négociations qui se sont déroulées entre le représentant personnel du président Ford, F. Haydn Williams, et une équipe de neuf négociateurs micronésiens qui se sont rendus à Saïpan.

Williams, qui a donné sa démission depuis, a dit vendredi dans une interview qu'il n'était pas au courant des opérations de surveillance mais qu'il n'en était pas surpris.

Il a précisé que le Département d'Etat et son représentant permanent dans le territoire lui avaient fourni régulièrement des renseignements sur la position des négociateurs micronésiens. "Ces renseignements étaient utiles" a-t-il dit "car négocier avec les Micronésiens n'est pas chose facile."

M. Williams a poursuivi : "Toutefois, je n'étais au courant d'aucune activité des Etats-Unis, par l'intermédiaire de la CIA ou d'un autre service, pour se procurer des renseignements clandestinement ou exercer d'autres formes de surveillance."

Mais il a ajouté : "Je ne suis pas du tout surpris que les Etats-Unis, dans le cadre de négociations, utilisent tous les moyens à leur disposition pour se renseigner sur la position de l'autre partie." Il a refusé de se prononcer sur la légalité des activités de renseignements.

M. Williams a donné sa démission en juillet pour devenir président de la Asia Foundation dont le siège est à San Francisco. La Fondation, organisation privée qui octroie des bourses d'études, a reçu de l'argent de la CIA avant 1967, toujours selon M. Williams.

C'est l'ancien Ambassadeur des Etats-Unis au Viet Nam du Sud, Graham A. Martin, que le président Ford a désigné pour remplacer Williams à la tête des négociateurs. Le Foreign Relations Committee du Sénat s'est opposé toutefois à cette nomination en arguant notamment du rôle controversé que Martin a joué en tant que chef de l'ambassade à Saigon au cours de l'évacuation d'avril 1975.

Selon Philip Manhard, diplomate de carrière et chef par intérim des négociateurs des Etats-Unis, les Micronésiens ont demandé que les négociations reprennent cette semaine.

M. Manhard a fait savoir qu'il souhaitait attendre janvier. "Les discussions pourraient être un peu plus constructives lorsque la nouvelle administration sera en place...", a-t-il dit.

D'autres sources gouvernementales ont indiqué que la reprise des négociations était repoussée en partie parce qu'on espérait trancher d'ici là la question de savoir si la CIA devait ou non poursuivre ses activités de surveillance.

En réponse à une série de questions concernant ces activités, Manhard a invariablement répondu "Je ne suis pas au courant du problème."

En mars, les îles Mariannes, qui font partie de la Micronésie, ont signé un accord avec les Etats-Unis en vue de devenir territoire des Etats-Unis en 1981. Les Mariannes n'étaient donc pas représentées lors des dernières négociations. Cet accord prévoit que le statut des Mariannes sera analogue à celui de Guam, possession des Etats-Unis.

Paul C. Warnke, ancien fonctionnaire du Département d'Etat qui exerce maintenant la profession d'avocat, est le conseiller juridique des Micronésiens et a participé très activement aux négociations.

Rien ne permet de penser que Warnke a fait l'objet d'une surveillance ou qu'il était au courant d'une telle surveillance.

Warnke a dit hier que les activités de surveillance qui venaient d'être révélées étaient "totalement immorales et excessives et qu'elles mettaient l'autre partie en position d'infériorité. Si leur objet était de diviser les Micronésiens, elles ont apparemment réussi", a-t-il ajouté en faisant allusion à l'accord séparé négocié avec les Mariannes.

On parle souvent de Warnke comme nouveau chef de la CIA dans l'administration Carter. S'il obtient le poste, il se peut qu'il ait à décider s'il convient ou non de continuer à surveiller ses anciens clients.

Pièce jointe No 2

Déclaration publiée le 14 décembre 1976 par le Président  
du Sénat et le Président de la Chambre des représentants  
du Congrès de la Micronésie

En notre qualité de dirigeants élus représentant le peuple de la Micronésie (Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique) et le Congrès de la Micronésie, nous tenons à déclarer combien nous sommes consternés et profondément déçus d'apprendre que des fonctionnaires du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ont eu recours à des procédés électroniques pour surveiller des citoyens micronésiens à l'occasion des négociations qui doivent décider du statut politique futur de la Micronésie.

On avait déjà évoqué en Micronésie la possibilité d'une telle surveillance. Il semble que ces tristes soupçons soient maintenant confirmés par un article du Washington Post (voir pièce jointe No 1).

Depuis plus de 30 ans que les Etats-Unis administrent la Micronésie, le peuple de Micronésie a appris à connaître et à respecter les Américains, en qui ils voient des amis et des protecteurs. Le peuple américain, par l'intermédiaire de son Congrès, a généreusement aidé le peuple de la Micronésie à se développer politiquement, économiquement et socialement, ce dont nous lui sommes profondément reconnaissants.

Il est donc extrêmement regrettable que certains représentants du Gouvernement américain aient agi d'une façon qui tendrait à remettre en question la bonne foi et les intentions réelles des Etats-Unis.

Il nous semble à la fois paradoxal et tragique que les Etats-Unis, en leur qualité de Puissance administrante chargée par les Nations Unies d'une "mission sacrée" à l'égard du Territoire, agissent d'une manière que l'on pourrait certainement qualifier de déloyale à l'égard de ses protégés, les habitants de la Micronésie.

La question des négociations avec les Etats-Unis au sujet du statut futur du Territoire préoccupe la Commission micronésienne qui vient d'être créée pour étudier la question du statut et de la transition. C'est pourquoi nous ne voulons pas pour l'instant nous arrêter sur les incidences que pourrait avoir à cet égard le fait qui vient de se produire.

Toutefois, les choses sont claires jusqu'à présent : le Congrès de la Micronésie s'est efforcé de protéger au mieux les intérêts et les droits juridiques du peuple de la Micronésie au cours des négociations relatives au statut. En même temps, nous avons également reconnu l'importance des intérêts stratégiques des Etats-Unis et nous avons essayé d'en tenir compte. Nous avons fait preuve de bonne foi et de franchise à l'égard des Etats-Unis. Pourtant, nous nous sommes sentis de plus en plus inquiets de voir les représentants du Gouvernement des Etats-Unis



adopter envers les délégations micronésiennes ce qui semble être une attitude d'antagonisme, à laquelle on pourrait s'attendre de la part d'un gouvernement traitant avec une nation hostile ou inamicale, mais qui n'est guère compatible avec les relations qui doivent exister entre un tuteur et son pupille.

Nous sommes donc particulièrement inquiets de voir que les renseignements recueillis grâce à un système de surveillance électronique ont été utilisés non point tant pour connaître notre position dans les négociations que pour exploiter des divergences de vues au sein de la délégation micronésienne. Le fait que les Etats-Unis ont mené à bien avec les Mariannes des entretiens concernant un statut séparé pour ces îles et que les districts des îles Marshall et des Palaos envisagent maintenant de façon active la possibilité d'entretiens séparés, nous inquiète sérieusement. Notre seul espoir, c'est que les Etats-Unis n'ont pas mis à profit la surveillance qu'ils exercent pour susciter la désunion au sein de la Micronésie, ce qui permettrait aux stratèges des Etats-Unis d'atteindre leurs buts aux dépens du peuple de la Micronésie et au mépris absolu des responsabilités que l'Accord de tutelle impose aux Etats-Unis.

Le peuple de la Micronésie n'a pas de desseins secrets ni de plans mystérieux à cacher au peuple des Etats-Unis. Nous espérons sincèrement que des relations suivies et amicales s'établiront entre nos deux régions. Bien que l'importance numérique de notre population soit faible, nous avons espéré que les Etats-Unis accepteraient de nous traiter sur un pied d'égalité, reconnaissant à notre peuple le droit que Dieu lui a donné d'exercer sa souveraineté intrinsèque. Telles sont les leçons de démocratie qui nous ont été enseignées depuis 30 ans et nous y croyons fermement. C'est pourquoi nous ne voulons pas encore condamner les Etats-Unis pour cette surveillance présumée, bien que nous soyons profondément découragés de voir que la plus grande nation du monde, le chef de file des pays du monde libre estime nécessaire de recourir à une tactique moralement, juridiquement et politiquement condamnable contre le peuple de nos petites îles.

Nous préférierions adopter une attitude positive et nous tourner vers l'avenir. Nous espérons que la divulgation de cet incident aura un effet positif sur la politique future des Etats-Unis à l'égard du peuple de la Micronésie. Nous formons le vœu que cet incident serve de leçon au gouvernement qui se prépare à entrer en fonction, et que celui-ci décide de réévaluer et de réexaminer la politique adoptée à l'égard de ses protégés de Micronésie, où se situe le dernier Territoire sous tutelle du monde.

Les Micronésiens ont été gouvernés par quatre nations étrangères au cours des quatre derniers siècles. Des Micronésiens innocents sont morts sur leurs îles au cours de la seconde guerre mondiale, pris entre le Japon et les Etats-Unis. Des îles micronésiennes ont été détruites, des Micronésiens ont été frappés par la maladie en raison des essais atomiques effectués par les Etats-Unis dans le district des îles Marshall. Aujourd'hui encore, un centre d'essai de missiles situé au nord des îles Marshall contribue à assurer la sécurité et la défense de la population des Etats-Unis.

Tout ce que le Congrès et le peuple de la Micronésie demandent, c'est que les Etats-Unis traitent avec nous honnêtement et équitablement, que nous travaillions ensemble dans un esprit de coopération et d'amitié, sur un pied d'égalité, que nous recherchions ensemble les meilleurs moyens de mettre fin au régime de tutelle dans des conditions également satisfaisantes pour les deux parties et que nous préparions la poursuite de relations amicales entre le peuple des Etats-Unis et le peuple de la Micronésie.

Pièce jointe No 3

Message daté du 18 décembre 1976, adressé au Président du Sénat et au  
Président de la Chambre des représentants du Congrès de la Micronésie  
par le Représentant par intérim pour les négociations sur le statut  
de la Micronésie

Le Président m'a prié de répondre à votre déclaration commune du 14 décembre.

Nous vous sommes reconnaissants de l'esprit de véritable amitié de votre déclaration et tenons à vous assurer que nous partageons pleinement cet esprit. Nous attachons une grande importance à la poursuite de relations d'amitié et de confiance entre les Etats-Unis d'Amérique et la Micronésie non seulement pendant la durée du régime de tutelle, mais également par la suite. Maintenir de telles relations, c'est, à notre avis, la meilleure manière de servir les intérêts de nos deux peuples.

Jamais nous n'avons, au cours de nos négociations avec la Micronésie, adopté une attitude d'antagonisme. Nous nous sommes toujours efforcés de nous acquitter fidèlement de nos responsabilités de Puissance chargée de l'administration et de trouver les solutions les plus constructives pour assurer à la Micronésie, et à nos rapports mutuels, le meilleur avenir possible. Mon gouvernement a pour politique de poursuivre les négociations sur le statut futur de la Micronésie dans le respect des négociateurs micronésiens eux-mêmes, dûment investis de la responsabilité de représenter au mieux les intérêts de tous les habitants de la Micronésie. Le Président a pris des mesures pour que cette politique soit mise en oeuvre sans souffrir d'exception.

Je tiens également à vous assurer que le but de mon administration est de parvenir à un accord sur le statut futur de la Micronésie qui préservera de manière réaliste l'unité de la Micronésie conformément aux vœux de sa population. Vous n'ignorez pas que, si nous avons accepté de négocier séparément avec les îles Mariannes septentrionales, c'est uniquement parce qu'elles avaient depuis longtemps exprimé le désir d'être associées de manière permanente aux Etats-Unis.

Nous partageons pleinement et nous approuvons votre déclaration, à savoir que nous devrions adopter une attitude positive et nous tourner vers l'avenir. Nous devons travailler ensemble, dans le respect mutuel, la bonne volonté et la compréhension, pour mettre fin au régime de tutelle de manière mutuellement satisfaisante et pour assurer des relations suivies d'amitié entre le peuple des Etats-Unis et le peuple de la Micronésie. Croyez bien que c'est dans cet esprit que nous abordons nos négociations.

Permettez-moi, au nom du Président, de vous assurer de mon profond respect, et de vous présenter, à vous, à votre Congrès et à votre peuple, mes meilleurs vœux de brillant avenir.

Le Représentant par intérim aux négociations  
sur le statut de la Micronésie,

(Signé) Philip W. MANHARD